

NOTES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, MESURES, PLANS ET SPÉCIFICATIONS AINSI QUE L'ÉTAT DES LIEUX, ET DOIT FAIRE PART À L'ARCHITECTE DE TOUTES ERREURS, ANOMALIES OU OMISSIONS AUX PLANS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX OU AU MOMENT DE LA DÉCOUVERTE.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE L'EXÉCUTION DE TOUTS MENUS TRAVAUX QUI NE SÉRAIENT PAS SPÉCIFIÉS AUX PLANS MAIS QUI SONT USUELS ET NÉCESSAIRES AU PARACHÈVEMENT DES TRAVAUX, AFIN DE RENDRE LES TRAVAUX CONFORMES À L'USAGE QUILS SONT DESTINÉS.

TOUS LES ÉQUIVALENTS PROPOSÉS DOIVENT ÊTRE DE QUALITÉS ÉGALE OU SUPÉRIEURE AUX SPÉCIFICATIONS ET DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'ARCHITECTE OU FOURNISSEUR, SELON LES SPÉCIFICATIONS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE LUS EN CONJONCTION AVEC LES PLANS ÉMIS PAR LES INGÉNIEURS MÉCANIQUES, ÉLECTRIQUES ET STRUCTURES.

L'ENTREPRENEUR NE DOIT JAMAIS MESURER DIRECTEMENT SUR LES PLANS ET TOUJOURS SE RÉFÉRER AUX COTES OU NOTES SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT RAMASSER ET ENLEVER LES DÉCHETS ET DOIT NETTOYER LES LOCAUX AVANT DE TERMINER SON CONTRAT. IL DOIT RÉPARER TOUTES LES SURFACES EXISTANTES S'IL Y A LIEU.

TOUS LES MATÉRIAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS SELON LES INSTRUCTIONS ÉCRITES DE LEUR FABRICANT.

#	DATE	MODIFICATIONS
03	14-02-17	ÉMIS POUR C.C.U
02	21-02-17	ÉMIS POUR DISCUSSION
01	13-02-17	ÉMIS POUR DISCUSSION

NOTES IMPORTANTES

VÉRIFIER LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE CHANTIER ET AJUSTER AU BESOIN.

TOUS LES TRAVAUX SERONT EXÉCUTÉS :

- SELON LES STANDARDS ÉTABLIS ET CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DES CODES EN VIGUEUR;
- SELON LES RÈGLES DE L'ART;
- S'IL Y A LIEUX EN CONFORMITÉ AVEC LES RECOMMANDATIONS DES FABRICANTS.

TOUS LES ÉLÉMENTS DE STRUCTURES DEVONT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'INGÉNIEUR DES FOURNISSEURS



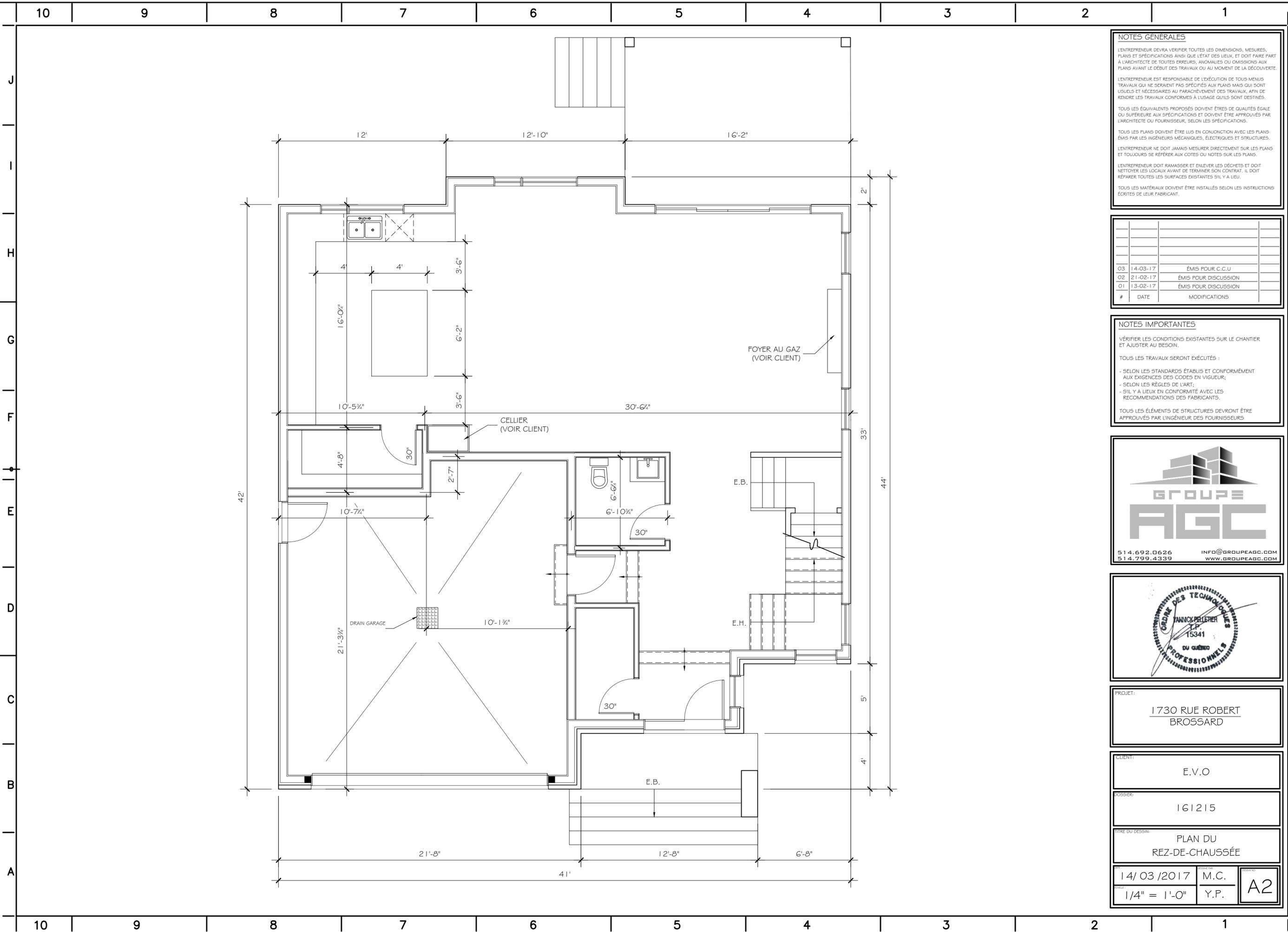
PROJET:
1730 RUE ROBERT
BROSSARD

CLIENT:
E.V.O

DOSSIER:
161215

TITRE DU DESSIN:
ÉLÉVATION AVANT

DATE: 14/03/2017 M.C. AI
ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0" Y.P.



NOTES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, MESURES, PLANS ET SPÉCIFICATIONS AINSI QUE L'ÉTAT DES LIEUX, ET DOIT FAIRE PART À L'ARCHITECTE DE TOUTES ERREURS, ANOMALIES OU OMISSIONS AUX PLANS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX OU AU MOMENT DE LA DÉCOUVERTE.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE L'ÉCART DE TOUTS MENUS TRAVAUX QUI NE SÉRAIENT PAS SPÉCIFIÉS AUX PLANS MAIS QUI SONT USUELS ET NÉCESSAIRES AU PARACHÈVEMENT DES TRAVAUX, AFIN DE RENDRE LES TRAVAUX CONFORMES À L'USAGE QUELS SONT DESTINÉS.

TOUTS LES ÉQUIVALENTS PROPOSÉS DOIVENT ÊTRE DE QUALITÉ ÉGALE OU SUPÉRIEURE AUX SPÉCIFICATIONS ET DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'ARCHITECTE OU FOURNISSEUR, SELON LES SPÉCIFICATIONS.

TOUTS LES PLANS DOIVENT ÊTRE LUS EN CONJONCTION AVEC LES PLANS ÉMIS PAR LES INGÉNIEURS MÉCANIQUES, ÉLECTRIQUES ET STRUCTURES.

L'ENTREPRENEUR NE DOIT JAMAIS MESURER DIRECTEMENT SUR LES PLANS ET TOUJOURS SE RÉFÉRER AUX COTES OU NOTES SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT RAMASSER ET ENLEVER LES DÉCHETS ET DOIT NETTOYER LES LOCAUX AVANT DE TERMINER SON CONTRAT. IL DOIT RÉPARER TOUTES LES SURFACES EXISTANTES S'IL Y A LIEU.

TOUTS LES MATÉRIAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS SELON LES INSTRUCTIONS ÉCRITES DE LEUR FABRICANT.

#	DATE	MODIFICATIONS
03	14-03-17	ÉMIS POUR C.C.U
02	21-02-17	ÉMIS POUR DISCUSSION
01	13-02-17	ÉMIS POUR DISCUSSION

NOTES IMPORTANTES

VÉRIFIER LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE CHANTIER ET AJUSTER AU BESOIN.

TOUTS LES TRAVAUX SERONT EXÉCUTÉS :

- SELON LES STANDARDS ÉTABLIS ET CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DES CODES EN VIGUEUR;
- SELON LES RÈGLES DE L'ART;
- S'IL Y A LIEUX EN CONFORMITÉ AVEC LES RECOMMANDATIONS DES FABRICANTS.

TOUTS LES ÉLÉMENTS DE STRUCTURES DEVONT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'INGÉNIEUR DES FOURNISSEURS

GROUPE AGC

514.692.0626 INFO@GROUPEAGC.COM
514.799.4339 WWW.GROUPEAGC.COM



PROJET:
**1730 RUE ROBERT
BROSSARD**

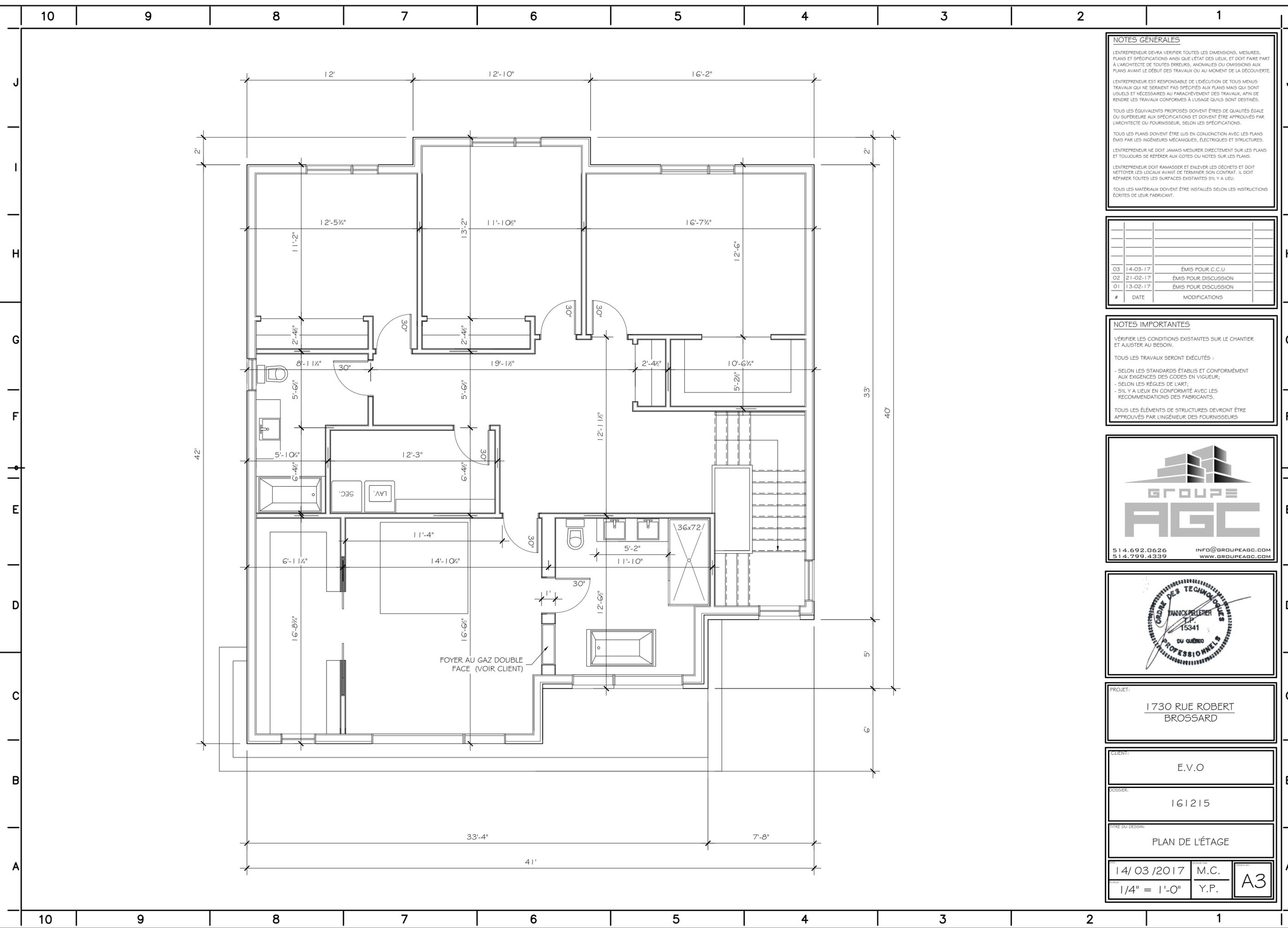
CLIENT:
E.V.O

DOSSIER:
161215

TITRE DU DESSIN:
**PLAN DU
REZ-DE-CHAUSSÉE**

DATE: **14/03/2017** M.C. Y.P. **A2**

ÉCHELLE: **1/4" = 1'-0"**



NOTES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, MESURES, PLANS ET SPÉCIFICATIONS AINSI QUE L'ÉTAT DES LIEUX, ET DOIT FAIRE PART À L'ARCHITECTE DE TOUTES ERREURS, ANOMALIES OU OMISSIONS AUX PLANS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX OU AU MOMENT DE LA DÉCOUVERTE.

L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE L'ÉCART DE TOUTS MENUS TRAVAUX QUI NE SÉRAIENT PAS SPÉCIFIÉS AUX PLANS MAIS QUI SONT USUELS ET NÉCESSAIRES AU PARACHÈVEMENT DES TRAVAUX, AFIN DE RENDRE LES TRAVAUX CONFORMES À L'USAGE QUELS SONT DESTINÉS.

TOUS LES ÉQUIVALENTS PROPOSÉS DOIVENT ÊTRE DE QUALITÉ ÉGALE OU SUPÉRIEURE AUX SPÉCIFICATIONS ET DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'ARCHITECTE OU FOURNISSEUR, SELON LES SPÉCIFICATIONS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE LUS EN CONJONCTION AVEC LES PLANS ÉMIS PAR LES INGÉNIEURS MÉCANIQUES, ÉLECTRIQUES ET STRUCTURES.

L'ENTREPRENEUR NE DOIT JAMAIS MESURER DIRECTEMENT SUR LES PLANS ET TOUJOURS SE RÉFÉRER AUX COTES OU NOTES SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT RAMASSER ET ENLEVER LES DÉCHETS ET DOIT NETTOYER LES LOCAUX AVANT DE TERMINER SON CONTRAT. IL DOIT RÉPARER TOUTES LES SURFACES EXISTANTES S'IL Y A LIEU.

TOUS LES MATÉRIAUX DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS SELON LES INSTRUCTIONS ÉCRITES DE LEUR FABRICANT.

#	DATE	MODIFICATIONS
03	14-03-17	ÉMIS POUR C.C.U
02	21-02-17	ÉMIS POUR DISCUSSION
01	13-02-17	ÉMIS POUR DISCUSSION

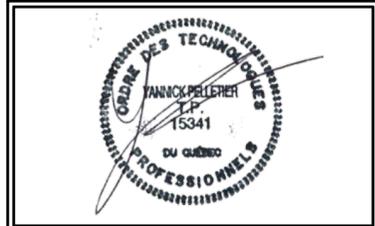
NOTES IMPORTANTES

VÉRIFIER LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE CHANTIER ET AJUSTER AU BESOIN.

TOUS LES TRAVAUX SERONT EXÉCUTÉS :

- SELON LES STANDARDS ÉTABLIS ET CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DES CODES EN VIGUEUR;
- SELON LES RÈGLES DE L'ART;
- S'IL Y A LIEUX EN CONFORMITÉ AVEC LES RECOMMANDATIONS DES FABRICANTS.

TOUS LES ÉLÉMENTS DE STRUCTURES DEVONT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'INGÉNIEUR DES FOURNISSEURS



PROJET:
**1730 RUE ROBERT
BROSSARD**

CLIENT:
E.V.O

DOSSIER:
161215

TITRE DU DESSIN:
PLAN DE L'ÉTAGE

DATE: **14/03/2017** M.C.
ÉCHELLE: **1/4" = 1'-0"** Y.P. **A3**